

(1)

(N° 161.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MARS 1850.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. VAN GROOTVEN.

I.

Demande du sieur Claude-Charles-Louis CLASQUIN.

MESSIEURS,

Le sieur Clasquin, né le 19 décembre 1820, à Bazoille-lez-Menil (France), demande la naturalisation ordinaire et prend l'engagement d'en acquitter les droits.

Le pétitionnaire appartient à une famille honorable et habite la Belgique depuis plusieurs années. Il y a toujours exercé les fonctions d'agrégé dans plusieurs établissements d'instruction, et il a obtenu de tous les chefs de ces maisons d'éducation les certificats les plus honorables. Un certificat de résidence et de bonne conduite des bourgmestre et échevins de la commune de Boom atteste très-favorablement la moralité et les capacités du pétitionnaire. Plusieurs autres pièces du dossier viennent à l'appui de la demande, et toutes certifient que le sieur Clasquin, actuellement maître de pension à Auffer, y jouit de la considération et de l'estime des habitants. Un certificat délivré par le bourgmestre de la commune d'Auffer, auquel se sont joints plusieurs membres du clergé, appuie très-avantageusement la demande du pétitionnaire.

Le Rapporteur,

VAN GROOTVEN.

Le Président,

P.-J. DESTRIVEAUX.

II.

Demande du sieur Charles-Corneille-Auguste DEGROUX.

MESSIEURS,

Le sieur Dgeroux, né le 5 août 1825 à Comines (France), habite la Belgique depuis 16 ans.

Le pétitionnaire s'est adonné avec succès à la peinture, et son talent lui assure des moyens d'existence très-honorables. Les renseignements recueillis par M. le procureur général près la Cour d'Appel de Bruxelles, tant de la commune d'Ixelles, où le sieur Degroux a résidé pendant six années, que de l'administration de la capitale, qu'il habite actuellement, sont tous très-favorables, et rendent le pétitionnaire digne de la faveur qu'il réclame de la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,

VAN GROOTVEN.

Le Président,

P.-J. DESTRIVEAUX.

III.

Demande du sieur Pierre-Jean FRANCKEN.

MESSIEURS,

Le sieur Francken, ancien militaire, né à Venloo (Limbourg hollandais), le 9 avril 1811, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, ancien sous-officier au régiment d'élite, est actuellement débitant de liqueurs à Bruxelles, où il réside depuis plusieurs années. Il est marié à une Belge. Il avait le droit de jouir du bénéfice que la loi accordait aux Limbourgeois de la partie cédée; c'est par ignorance qu'il a omis de faire cette déclaration. Le sieur Francken a servi honorablement pendant 15 années dans l'armée belge, plusieurs attestations de ses supérieurs en font foi, et tous le recommandent à la bienveillance de la Législature.

Le Rapporteur,

VAN GROOTVEN.

Le Président,

P.-J. DESTRIVEAUX.